

COMMUNE DE SAINT MARCEL DE CAREIRET

DELIBERATION n° 13-2025
du
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2025

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 12

- présents : 10

- votants : 11

Date de convocation et d'affichage : 12/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 20 mars à 20 heures 30 le Conseil Municipal de Saint Marcel de Careiret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, Maire.

Membres présents : Mesdames BARRE, Nathalie DELPIERRE, Elisabeth GIOLBAS, Christine LADET, Carole SABONNADIÈRE-BERGERI.

Messieurs Dominique ASTORI, Rémi CRESPIEN, Marc HERAUD, Thierry MOULINET, Régis POLGE, Jacques ROURE.

Absente : Mme Bénédicte LECHARTIER

Absente excusée : Mme Elisabeth BARRÉ donne pouvoir à M. Jacques ROURE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DELPIERRE

OBJET : DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE ET D'UN PARKING

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que représente la dénomination de la voie reliant la route d'Uzès à la RD 6 et la dénomination du parking situé rue de la Rouveyrède.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des voix :**

- Adopte la dénomination chemin de l'Amandier pour la voie reliant la rte d'Uzès à la RD 6 ;
- Adopte la dénomination parking de la Liberté pour le parking situé rue de la Rouveyrède ;
- Charge le maire de communiquer cette information.

Fait et délibéré à Saint Marcel de Careiret, le 20/03/2025

Et ont signé les membres présents,

Le Maire,

Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI

